

Designation date : 02/02/2013 Ramsar Site no. 2100

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2009-2014

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/doc/ris/key_ris_f.doc et
http://www.ramsar.org/pdf/ris/key_ris_f.pdf

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 14, 4^e édition).
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

M. le Directeur Général
Direction Générale des Forêts (DGF)
Ministère de l'Agriculture
30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis, Tunisie
Tél : 00.216.71.891497, Fax : 00.216.71.794107
Email : habibabid2001@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

18 / 01 / 2013

Pays :

Tunisie

3. Nom du site Ramsar:

Complexe des zones humides de Sebket Oum Ez-Zessar et Sebket El Grine

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ;
- b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :

ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView)** :

iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

Ce sont des limites physiques zone d'estran, limites de sebkhas et bassins versant d'oueds.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

33° 39' N

10° 31' E

9. Localisation générale :

Le complexe des zones humides de Sebkhet Oum Ez-Zessar et Sebkhet El Grine (ou Gourine) est situé au fond du golfe de Gabès, commune de Sidi Makhlouf Gouvernorat de Médenine.

10. **Élévation** : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

0 à 24m NGT (Niveau Général de la Tunisie) = mètres au dessus du niveau de la mer

11. **Superficie** : (en hectares)

9195 ha

12. **Description générale du site** :

Le complexe des zones humides de Sebket Oum Ez-Zessar et de Sebket El Grine (ou Gourine) est situé au fond du golfe de Gabès, commune de Sidi Makhlouf Gouvernorat de Médenine. Il s'agit d'un ensemble de sebkhas littorales paraliques traversé par des oueds à caractère estuariens, les plans d'eaux sont animés par la forte marée caractéristique du golfe de Gabès. Les sebkhas d'Oum Zassar est de type paralique, issue d'une ancienne lagune, la sebkha d'El Grine est bordée coté marin par des plages et dunes côtières consolidées coté continental ces sebkhas sont bordées d'alluvions calcaires et gypseuses.

La Zone présente des dépressions fermés avec en particulier une steppe à halophytes : à *Nitraria retusa*, *Suaeda mollis* et *Limoniastrum guyonianum*, d'autres formations steppiques à *Zygophyllum album* et *Anarrhinum brevifolium* ou des steppes limnogypseuses à arboricultures (olivier, amandier, figuier) relativement bien préservée et une faune type saharienne, les amphibiens (*Pelophylax saharicus*), des reptiles (*Chamaeleo chamaeleon*, *Lacerta sp*), des oiseaux (*Alectoris barabara*, *Otis scops*) et des mammifères (*Meriones shawi*, *Erinaceus algirus*, *Lepys kabylicus*, *Felis silvestris*, *Vulpes zerda*). Le site offre aussi un intérêt archéologique et paysager important vue son caractère encore naturel loin des atteintes liées à l'urbanisation.

13. **Critères Ramsar** :

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. **Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13** ci-dessus :

Critère 4

La zone humide représente un refuge pour des animaux aquatiques dont des poissons (*Chelon labrosus*, *Liza saliens*, *Aphanius fasciatus*,...) et des oiseaux (*Limosa limosa*, *Numenius arquata*, *Phalacrocorax carbo*, *Ardea alba*, *Ardea cinerea*, *Platalea leucorodia*, ...) pendant des stades critiques de leurs vies comme l'hibernation et la reproduction. C'est pour cela qu'on considère que le critère 4 s'applique au site en question.

Critère 6

Le site remplit les conditions du critère 6, car le site abrite habituellement au moins 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau. Parmi eux, on peut citer la spatule blanche *Platalea leucorodia* avec 360 individus en 2012 soit 3% de la population géographique, le flamant rose *Phoenicopterus roseus* avec 2200 individus – plus d'1 % de la population de la région biogéographique (AAO 2008).

15. Biogéographie:

a) région biogéographique :

Paléarctique occidental

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

Biome Méditerranée-Afrique du Nord.

16. Caractéristiques physiques du site :

Il s'agit d'une zone humide littorale, situé à environ 17km au nord de Sidi Makhoul, le relief est à pente faible et un réseau hydraulique diffus, avec des lits souvent marqués par des alluvions récents. Les sols sont halomorphes où la vocation essentielle est le pâturage de camelins, d'autres sols présentant une croûte ou un encroûtement calcaire ou calcaro-gypseux.

Les oueds sont alimentés par les eaux marines formant des milieux estuariens typiques. Le marnage atteint le 2m offrant un estran assez large.

Les terrains sont du quaternaire avec des plages et dunes côtières consolidés du Pléistocène moyen et supérieur marin ; les oueds sont tapissées par des alluvions récents.

Le climat est du type méditerranéen avec dominance de l'étage bioclimatique aride inférieur;

- la pluviométrie moyenne annuelle 150 mm avec une extrême irrégularité.

-Il existe en moyenne une saison sèche allant de début mai à la fin août (pouvant se prolonger certaines années jusqu'en décembre)

- les vents des secteurs SW, W et NW sont desséchants et violents

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

La zone en amont de ces sebkhas est une région aussi peu élevée avec une activité agricole traditionnelle typique des régions arides. La géologie du site est du type quaternaire caractérisés par des sédiments calcaires ou gypseux du Pléistocène moyen et supérieur continental ainsi que des conglomérats croates et couches rouges du Villafranchien; le bassin versant s'étend sur superficie d'environ 300 Km². Du littoral vers la terre ferme la pédologie du site révèle 4 types de sols : les sols hydromorphes, les sols holomorphes des sols isohumiques (sols dominants) et des sols Rendzine gypseuse; les eaux de la nappe phréatique (forage peu profond) sont de salinité variables dépasse souvent 5 g/l avec des Ph de 7.1 à 8.5.

18. Valeurs hydrologiques :

Le site draine un bassin versant de 33600ha par le biais des Oued Hallouf et oued Oum Zessar. La nappe phréatique (nappe de la Jeffara) possède une épaisseur de l'aquifère de l'ordre de 40 m au niveau d'Oum Zassar, les eaux de cette nappe deviennent de plus en plus salée en s'approchant des berges de Sebkhas, A la périphérie du site les eaux du bassin versant sont souvent collectées à des fins agricoles (irrigation, ou recharge de nappe), ou pour l'usage domestique et l'abreuvement du cheptel. Cette collecte est réalisée par les Tabias anciennes et Jessour (sorte de barrages traditionnels) sur les affluents de l'oued Oum Zessar, et des impluviums.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

F : eaux permanentes des estuaires

A : eaux marines de la zone de marnage

H : marais intertidaux

N : rivières saisonnières

20. Caractéristiques écologiques générales :

Les principaux habitats sont ceux de la zone côtière marine et ceux des steppes littorales relativement bien préservées du point de vue de la végétation naturelle ; les formations à *Lygeum spartum*, *Gymnocarpos decander* et *Atracylis serratuloides* occupent d'importantes superficies et se développent sur les sols présentant une croûte calcaire ou calcaro-gypseux.

Les groupements à halophytes colonisent les dépressions salées et les sebkhas

Quant à la macrofaune, dans les zones humides permanentes les oiseaux d'eaux dominent, alors que dans les lieux où la salure des sols est de moindre degré (bords des sebkhas et dépressions périodiques), les petits ruminants pâturent et trouvent leurs habitats également.

21. Flore remarquable :

Au niveau de la composition floristique, le groupement à *Lygeum spartum*, *Gymnocarpos decander* et *Atracylis serratuloides* se caractérise par la dominance de : *Atracylis serratuloides*, *Gymnocarpos decander*, *Helianthemum kahiricum*, *Herniaria fontanesii*, *Zygophyllum album*, *Lygeum spartum*, *Anarrhinum brevifolium*, *Helianthemum lippii*, *Erodium glaucophyllum*, *Launaea angustifolia*, *Astragalus armatus* et *Anabasis oropediorum*

Les groupements à halophytes qui colonisent les dépressions salées et les sebkhas. Ils se caractérisent par : *Nitraria retusa*, *Salsola sieberi*, *Zygophyllum album*, *Suaeda mollis*, *Lygeum spartum*, *Limoniastrum guyonianum*, *Traganum nudatum*, *Suaeda fruticosa*.

Cette végétation est exploitée comme parcours par les dromadaires. Dans les lieux de forte salinité on rencontre *Salicornia arabica*, *Arthrocnemum indicum*, *Halocnemum Strobilaceum* *Halopeplis Amplexicaulis*.

22. Faune remarquable :

La faune terrestre est de type saharien. Dans les lieux où la salure des sols est de moindre degré (bords des sebkhas et dépressions périodiques), les petits ruminants pâturent également.

La faune mammalienne des steppes et des formations dunaires en milieu continental est essentiellement saharienne : Gazelle Dorcas (*Gazella dorcas*), Fennec (*Vulpes zerda*), Chat sauvage (*Felis silvestris*), Lièvre pâle (*Lepus kabylicus*) et petits rongeurs (*Mériones shawi*, *Jaculis orientalis*, *Gerbillus campestris*).

Les zones littorales utilisées par des oiseaux d'eaux, en moyenne une vingtaine d'espèces sont recensées dont la spatule blanche (*Platalea leucorodia*), le flamant rose (*Phoenicopterus roseus*), l'aigrette garzette (*Egretta garzetta*), le bécasseau variable (*Calidris alpina*), le gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*), les mouettes rieuses

(*Chroicocephalus ridibundus*), l'estran est très riche en mollusques bivalves dont la palourde (*Ruditapes decussatus*), de même plusieurs espèces de poissons fréquentent les plans d'eaux : muges (*Chelon labrosus*, *Liza saliens*), dorades (*Sparus aurata*).

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Dans ce site, on peut difficilement parlé de culture traditionnelle. La valeur du site découle simplement de son intérêt de zones pâturages camelins, de collecte de palourdes et de pêche, même si des vestiges archéologiques sont présentes.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Domaine de l'état ; les limites de site Ramsar suivent les limites du domaine public hydrauliques et du domaine public maritime.

b) dans la région voisine :

Dans la région avoisinant le site les terrains sont en propriété privés, il s'agit exclusivement des terres agricoles plus ou moins exploités.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar : parcours à halophytes, pêche traditionnelle (barques à rames) et collecte des palourdes (pêche à pieds).

b) dans la région voisine/le bassin versant : terres agricoles, cultures annuelles et propriétés privées

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

La zone est classé en partie comme réserve de chasse, mais de la chasse très restreinte de perdreau ou de lièvre pourra être observée.

b) dans la région voisine :

Aucun facteur important connu à l'heure actuelle.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;
En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Le site est classé ZICO (TN037), la zone d'El Grine est mentionnée chaque année sur l'arrêté du Ministre de l'Agriculture relatif à l'organisation de la chasse comme zone où la chasse est interdite (réserve de chasse).

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Le classement comme site Ramsar représentera le premier pas vers des mesures de conservation législatives et des actions concrètes sur le terrain.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Actuellement aucune activité de ce genre.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Actuellement aucune activité de ce genre.

31. Loisirs et tourisme actuels :

Actuellement aucune activité de ce genre.

32. Juridiction :

Ministère de l'Agriculture, Direction Générale des Forêts, Tunis, représenté à l'échelle régionale par le Commissariat régional du développement agricole (CRDA) de Médenine.

33. Autorité de gestion :

Ministère de l'Agriculture, Direction Générale des Forêts, Tunis, représenté à l'échelle régionale par le Commissariat régional du Développement Agricole (CRDA) de Médenine, Arrondissement des forêts Médenine.

Adresse : Rue 2 Mai 1966 - Médenine 4119

Téléphone : +(216)75 640513 Fax : +(216)75 643661 E-mail : crda.mednine@iresa.agrinet.tn

Responsable : Mr Fethi Ksiksi

34. Références bibliographiques :

ATPNE ; 1997 Etude du complexe de sebkhas de Jellabia, El Grine, Guezzahia ; Chlaka et Oum Hani

Azafzaf H & C Feltrup-Azafzaf (2003): *Dénombrement des Oiseaux d'eau en Tunisie – Janvier 2003*. Rapport inédit de 14 pages. Association des Amis des Oiseaux (AAO) et le Groupe Tunisien d'Ornithologie (GTO), Tunis.

BirdLife International (2002): *Important Bird Areas and potential Ramsar sites in Africa*. Cambridge, UK. BirdLife International.

Feltrup-Azafzaf, C. Et Azafzaf, H. Avril 2008. Association « Les Amis des Oiseaux » (AAO). Recensement hivernal des oiseaux d'eau en Tunisie – Janvier 2008. 75/2007/RAC/SPA. AAO. 24 pages.

FELTRUP-AZAFZAF, C. et AZAFZAF, H. 2009 Association « Les Amis des Oiseaux » (AAO). Recensement hivernal des oiseaux d'eau en Tunisie – Janvier 2008.39/2008/RAC/SPA. AAO. 23 pages..

- Fishpool L D C & M L Evans (eds) (2001): *Important Bird Areas in Africa and associated islands: Priority sites for conservation*. Newbury and Cambridge, UK: Pisces Publications and BirdLife International (BirdLife Conservation Series No 11).
- Hughes J M R, F Ayache, G E Hollis, F Maamouri, C Avis, C Giansante & J R Thompson (1996) : *Inventaire préliminaire des zones humides tunisiennes*. Document préparé pour la Direction Générale des Forêts, et financé par la CEE (DG XII), le Bureau de Ramsar et l'US Fish and Wildlife Service. Unité de recherches sur les zones humides, Département de Géographie, University College London. 581 pp.
- Isenmann P, T Gaultier, A El Hili, H Azafzaf, H Dlensi & M. Smart (2005) : *Oiseaux de Tunisie / Birds of Tunisia*. Société d'études ornithologiques de France, 600pp.
- Le Houérou ,1969. La végétation de la Tunisie steppique, annales de l'INRAT, vol 42.
- Ouessar, M., (2007) : Hydrological impacts of rainwater harvesting in wadi Oum Zessar watershed (southern Tunisia). Ph.D. thesis, Faculty of Bio-Engineering Sciences, Ghent University, Belgium, 154 pp., 2007.
- Ouessar M., M. Ben Zaied, R. Hessel, M. Sghaier, C. Ritsema (2012) : study site database of spatial and non-spatial data WAHARA - Report Series (03)98p
- Van Dijk, A.J., Van Dijk, K., Dijksen, L.J., Van Spanje, T.M., Wymenga, E. 1986. Wintering waders and waterfowl in the golf of Gabes, Tunisia, January - March 1984. Zeist, The Netherlands: WIWO (Report 11).